

# Franchissons le Brexit ensemble

Direction interrégionale des douanes et droits indirects de  
Nouvelle Aquitaine



# CONTEXTE



Le Royaume-Uni est sorti formellement de l'Union européenne le 1er février 2020 après la ratification d'un accord de retrait, longuement négocié, qui fixe les conditions d'une sortie ordonnée et instaure une période de transition durant laquelle le Royaume-Uni, bien que n'étant plus un Etat membre, appartient toujours au territoire douanier de l'Union et au marché intérieur.

**Le gouvernement britannique n'ayant pas sollicité la prolongation de cette période transitoire, comme le lui permettait l'accord de retrait, celle-ci prendra fin le 31 décembre 2020.**

# CONTEXTE

## Quelques données chiffrées régionales

Import RU → Région NA

Produits	2016	2017	2018	2019	% 2019
1 Boissons	98 620 685	88 122 934	106 494 039	90 528 235	14,17 %
2 Machines et équipements d'usage général	41 233 669	39 068 935	50 430 129	49 371 036	7,73 %
3 Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques et caoutchouc synthétique	35 712 398	41 175 463	36 819 717	39 276 270	6,15 %
4 Produits de la construction aéronautique et spatiale	29 722 933	16 234 047	26 621 054	35 171 790	5,50 %
5 Machines diverses d'usage spécifique	27 618 356	25 303 253	34 543 000	34 738 352	5,44 %
6 Produits de la pêche et de l'aquaculture	33 318 807	29 956 247	33 023 630	30 107 025	4,71 %
7 Produits pétroliers raffinés et coke	43 224 864	51 472 310	29 935 907	23 453 754	3,67 %
8 Produits en plastique	17 444 617	19 989 938	19 530 863	23 268 875	3,64 %
9 Appareils de mesure, d'essai et de navigation ; articles d'horlogerie	16 046 105	16 226 065	16 000 918	21 704 412	3,40 %
10 Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	15 199 853	18 583 965	16 281 756	18 669 694	2,92 %
<b>Total</b>	<b>662 890 343</b>	<b>663 357 069</b>	<b>669 464 686</b>	<b>638 968 304</b>	

Export Région NA → RU

Produits	2016	2017	2018	2019	% 2019
1 Boissons	345 274 293	397 598 138	413 767 446	438 163 064	28,72 %
2 Produits de la construction aéronautique et spatiale	130 935 246	128 138 214	114 632 141	122 964 400	8,06 %
3 Pâte à papier, papier et carton	110 271 541	98 690 740	106 659 593	102 994 163	6,75 %
4 Produits de la culture et de l'élevage	141 385 762	114 841 735	129 100 811	97 008 924	6,36 %
5 Matériel électrique	55 249 089	55 396 090	52 947 316	55 285 881	3,62 %
6 Produits en plastique	53 022 211	53 345 569	51 836 676	51 779 973	3,39 %
7 Produits à base de fruits et légumes, y compris les jus	46 750 409	46 538 463	43 750 623	48 497 612	3,18 %
8 Équipements pour automobiles	59 467 347	56 720 753	52 660 792	43 474 817	2,85 %
9 Machines et équipements d'usage général	43 526 208	49 233 502	30 407 497	41 544 605	2,72 %
10 Produits chimiques divers	27 325 520	33 361 409	36 762 757	37 597 265	2,46 %
<b>Total</b>	<b>1 507 869 528</b>	<b>1 532 796 946</b>	<b>1 515 931 205</b>	<b>1 525 579 339</b>	

**Aujourd'hui**

→ pas de formalité

→ pas contrôle aux frontières



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

→ Formalités douanières

## Déclaration d'échanges de biens

Direction générale des Douanes et Droits indirects

**DÉCLARATION D'ÉCHANGES DE BIENS ENTRE ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE**

**A. Période**  
Année: [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
Mois: [ ][ ]

**B. Flux**  
introduction | expédition  
i 400 000 HT/an | [ ] | [ ]  
i 400 000 HT/an | Pas de DEB | [ ]

**C. Relevable de l'information**  
Numéro d'identification TVA FR: [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
Raison sociale: \_\_\_\_\_  
Rue: \_\_\_\_\_  
Code postal et ville: \_\_\_\_\_  
Personne à contacter: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopie: \_\_\_\_\_  
Messagerie électronique: \_\_\_\_\_

**D. Service**  
(Nom et Administration)  
Date, nom et signature  
À défaut de signature la déclaration est nulle

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
N° ligne	Nomenclature de produit	Pays dest. prov.	Valeur (en euros)	Statut	Montant nettes Paj	Unités supplémentaires	Nature transaction	Mode de transport	Département	Pays d'origine	Numéro d'identification de l'exportateur U.S.
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

**Préciser les échanges avec DAU**

La **déclaration d'échange de biens (DEB)** reprend l'ensemble des échanges communautaires effectués entre la France et un autre Etat membre. Elle est déposée **mensuellement** auprès de la douane.

## Déclaration en douane

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

**DÉCLARATION EN DOUANE**

1. Informations générales  
2. Informations sur les marchandises  
3. Informations sur le transport  
4. Informations sur l'importateur  
5. Informations sur l'exportateur  
6. Informations sur les droits et taxes  
7. Informations sur les contrôles  
8. Informations sur les services  
9. Informations sur les autres droits et taxes  
10. Informations sur les autres services  
11. Informations sur les autres droits et taxes  
12. Informations sur les autres services

AVANT → APRES

La **déclaration en douane** sert à calculer les droits et taxes, établir les statistiques du commerce international et réaliser des contrôles ciblés. Cette déclaration de **54 cases** peut être remplie soit par un professionnel du dédouanement soit par vous-même.

# I / Les fondamentaux de la déclaration en douane

**L'espèce**  
**L'origine**  
**La valeur**

## L'ESPÈCE

« code douanier  
à 10 chiffres »



## LA VALEUR

« valeur du produit »



## L'ORIGINE

« lieu de production ou de fabrication répondant  
à des règles précises »

# 1. L'espèce tarifaire d'une marchandise



# L'espèce tarifaire est un code qui sert à classer la marchandise

## C'est un outil de désignation harmonisé : il permet aux opérateurs internationaux d'adopter un langage commun



Code à 6 chiffres commun à tous les pays du monde



22 04 21 00 00



Code à 10 chiffres commun à tous les pays de l'UE

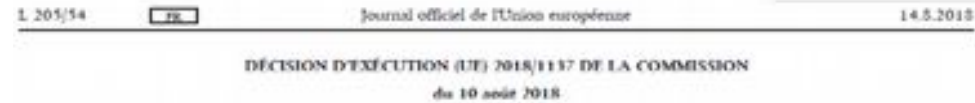


# L'espèce tarifaire à quoi ça sert ?



Quels droits de  
douane ?

Taxes fiscales et  
parafiscales ?



Quelle  
réglementation ?

Quelles normes ?

## 2. La valeur d'une marchandise

La valeur en douane correspond à la valeur transactionnelle d'une marchandise

= prix payé ou à payer

- Pour l'importation : s'apprécie au premier point d'entrée du Territoire Douanier de l'Union (TDU)
- Pour l'exportation : s'apprécie au point de sortie de l'Union

# 3. L'origine d'une marchandise

PROVENANCE

=

Pays dont la marchandise  
vient physiquement

STATUT

=

Marchandise non-Union  
Marchandise Union

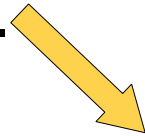
ORIGINE

=

Pays de fabrication de la  
marchandise

Il existe 2 notions d'origine :

- **l'origine non préférentielle** = la nationalité de la marchandise (toute marchandise a une origine non préférentielle)
- **l'origine préférentielle** = c'est l'origine « bonus », qui permet d'obtenir un régime tarifaire préférentiel (exemption ou réduction des droits de douane).



Condition :  
satisfaire aux règles fixées par les accords commerciaux  
internationaux

## **II / Les formalités de dédouanement entre l'Union Européenne et le Royaume Uni, comment ça fonctionne ?**



# 1. Pour bien débuter à l'international...

- J'obtiens** un numéro EORI pour mes échanges avec le Royaume-Uni
- Je décide** qui remplira mes déclarations en douane
- Je consulte** les droits et taxes applicables
- Je m'assure** que mes biens ne sont pas soumis à une réglementation particulière
- Je décide** qui assurera le transport de mes produits
- Je fiabilise** mon dédouanement à l'export
- Je prépare** mon dédouanement à l'import



## J'obtiens un numéro EORI

Pour échanger avec un pays tiers, vous devez disposer d'un numéro unique d'identifiant communautaire, aussi appelé **numéro EORI** (*Economic Operator Registration and Identification*)

Demain, **il vous sera indispensable** pour exporter des produits vers le Royaume-Uni ou importer des marchandises britanniques.



- J'obtiens un numéro EORI pour mes échanges avec le Royaume-Uni
- Je décide qui remplira mes déclarations en douane
- Je consulte les droits et taxes applicables
- Je m'assure que mes biens ne sont pas soumis à une réglementation particulière
- Je décide qui assurera le transport de mes produits
- Je fiabilise mon dédouanement à l'export
- Je prépare mon dédouanement à l'import

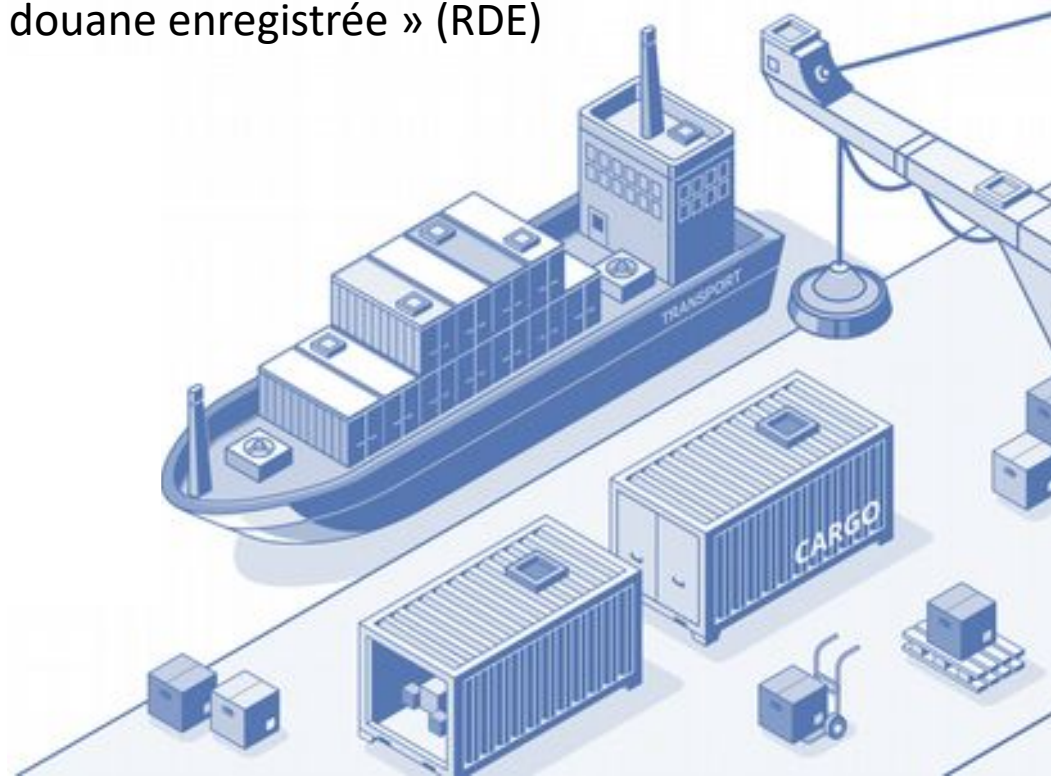
En France, le numéro EORI, attribué au niveau de votre établissement reprend la structure du numéro SIRET précédé de FR.

## Je décide qui remplira mes déclarations en douane

Les formalités de dédouanement peuvent être réalisées de deux manières différentes :

- **Par vous-même ;**
- **Par un prestataire** agréé par la Douane qui effectue les démarches à votre place : c'est un « représentant en douane enregistrée » (RDE)

- 
- J'obtiens un numéro EORI pour mes échanges avec le Royaume-Uni
  - Je décide qui remplira mes déclarations en douane
  - Je consulte les droits et taxes applicables
  - Je m'assure que mes biens ne sont pas soumis à une réglementation particulière
  - Je décide qui assurera le transport de mes produits
  - Je fiabilise mon dédouanement à l'export
  - Je prépare mon dédouanement à l'import





Vous êtes **toujours responsable fiscalement,  
juridiquement et douanièrement** de vos opérations  
douanières même si vous recourez aux services d'un  
RDE

# Je consulte les droits de douane et taxes applicables

## Market Access Database

- J'obtiens un numéro EORI pour mes échanges avec le Royaume-Uni
- Je décide qui remplira mes déclarations en douane
- Je consulte les droits et taxes applicables
- Je m'assure que mes biens ne sont pas soumis à une réglementation particulière
- Je décide qui assurera le transport de mes produits
- Je fiabilise mon dédouanement à l'export
- Je prépare mon dédouanement à l'import

The screenshot shows the 'Market Access Database' website. At the top, there is a navigation bar with 'Video | Legal notice | Contact | FAQ' and a language dropdown set to 'English (en)'. The main header features the European Commission logo and the word 'TRADE'. Below this, the page title is 'Market Access Database'. A breadcrumb trail reads 'European Commission > Trade > Market Access database'. A left sidebar contains a 'Home' menu with items: 'What's new?', 'FTA: Free Trade Agreement', 'Export from EU', and 'Tariffs and Rules of Origin'. The main content area is titled 'Exporting from the EU - what you need to know' and includes an introductory paragraph, a question 'How does this help you? / Which information can you get there?', and a bulleted list of links: 'Duties & taxes', 'Procedures & documents', 'Statistics', 'Trade barriers', 'Food safety/animal health/plant health measures', 'Preferential agreements & rules of origin', 'Services for SMEs', and 'Country trade information'. Below this is a 'MADB quick search' section with tabs for 'Applied Tariffs' and 'Import Formalities'. It contains a 'Country:' dropdown menu, a 'Product code (4 or 6 digits):' input field with a 'Find product code' link, and a 'Search' button. On the right side, there are sections for 'Latest updates' (with three entries from 23-oct.-2018) and 'News' (with one entry from 01 oct. 2018). A database icon is located at the bottom right of the screenshot.

## Je m'assure que mes marchandises ne sont pas dites « sensibles »

Des réglementations particulières relatives aux **marchandises prohibées** ou **soumises à des restrictions spécifiques** exigent la délivrance d'une **autorisation préalable au dédouanement** pour les flux de ces marchandises.

- J'obtiens un numéro EORI pour mes échanges avec le Royaume-Uni
- Je décide qui remplira mes déclarations en douane
- Je consulte les droits et taxes applicables
- Je m'assure que mes biens ne sont pas soumis à une réglementation particulière
- Je décide qui assurera le transport de mes produits
- Je fiabilise mon dédouanement à l'export
- Je prépare mon dédouanement à l'import



### Catégorie de marchandises soumises à autorisation préalable



Produits liés à la santé



Produits sanitaires



Produits ayant un impact sur l'environnement



Faune et flore relevant de la convention CITES



Matériels de guerre, armes à feu et leurs munitions



Explosifs et articles pyrotechniques



Biens à double usage



Produits industriels (conformité aux normes européennes)



## Cas des marchandises soumises à accises

- les produits énergétiques et l'électricité
- l'alcool et les boissons alcooliques (bières, vins...)
- les tabacs manufacturés



A l'import comme à l'export

**Document Administratif Electronique (DAE)**, via le téléservice GAMMA

*Le DAE couvre la circulation des produits entre le point frontière et le lieu de destination à l'import et entre le lieu de chargement et le point de sortie à l'export*

+

**Déclaration en douane**

Pour l'opérateur :

Obligation d'avoir le statut d'**Entrepositaire Agréé (EA)** codifié (numéro d'accises comportant la lettre « E ») et **caution solidaire (garantie)** adaptée

## Je décide qui assurera le transport de mes produits

Le transport de vos marchandises peut être réalisé de trois manières différentes :

- **Par vous-même ;**
- **Par un prestataire externe, qui peut être votre RDE ;**
- **Par votre fournisseur ou votre client** suivant les cas.

Ces deux dernières options relèvent de vos contrats commerciaux.



- J'obtiens un numéro EORI pour mes échanges avec le Royaume-Uni
- Je décide qui remplira mes déclarations en douane
- Je consulte les droits et taxes applicables
- Je m'assure que mes biens ne sont pas soumis à une réglementation particulière
- Je décide qui assurera le transport de mes produits
- Je fiabilise mon dédouanement à l'export
- Je prépare mon dédouanement à l'import





# Je fiabilise mon dédouanement à l'export

## Aspects sûreté/fiscalité : Export Control System (ECS)

ECS est un système européen qui permet de **justifier la sortie des marchandises du territoire douanier de l'Union européenne** quel que soit le lieu où les formalités déclaratives d'exportation ont été effectuées (en France ou dans un autre Etat membre).

- 
- J'obtiens un numéro EORI pour mes échanges avec le Royaume-Uni
  - Je décide qui remplira mes déclarations en douane
  - Je consulte les droits et taxes applicables
  - Je m'assure que mes biens ne sont pas soumis à une réglementation particulière
  - Je décide qui assurera le transport de mes produits
  - Je fiabilise mon dédouanement à l'export
  - Je prépare mon dédouanement à l'import



### Attention :

L'exportateur reste le principal responsable de l'opération jusqu'à la certification de sortie délivrée par la voie électronique. Il est tenu de suivre ses opérations d'exportation et de sécuriser la chaîne logistique pour que les formalités soient correctement effectuées.

## Je sécurise mes flux pour éviter les blocages



**Renseignement Contraignant sur l'Origine**



**Renseignement Tarifaire Contraignant**

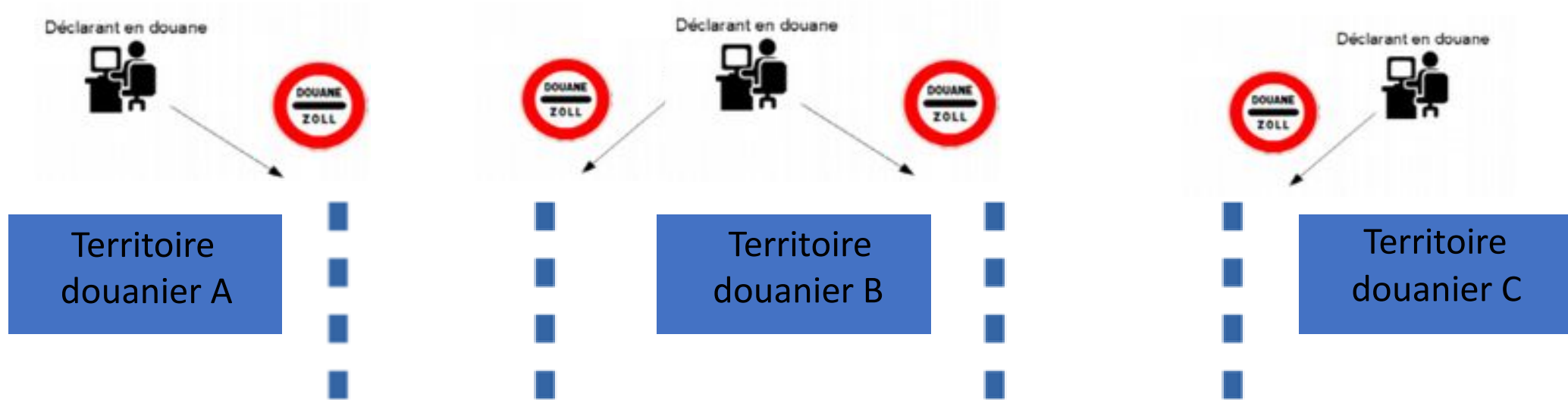


**Attention :**  
Les RCO délivrés avant le 31 décembre 2020 pour des marchandises incluant des matières originaires du Royaume-Uni déterminantes pour l'acquisition du caractère originaire UE, ne seront plus valides à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.



**Avis de la valeur en douane**

### 3. J'utilise les procédures offertes par la douane : le transit



**Enjeu** : Eviter l'engorgement des frontières

**Solution** : Le transit (sous couvert de garanties financière, physique et juridique)

**Pas de déclarations** d'import ou d'export avant l'arrivée à destination **ET pas de droits de douanes** ou de taxes spécifiques à payer à l'entrée ou à la sortie de chaque territoire

# Le transit

## A L'IMPORT

### Transit de l'Union

Fondé sur des règlements européens



Ce type de transit s'applique aux échanges de marchandises circulant d'un point à un autre du TDU ainsi qu'aux échanges passant par le territoire de pays partie contractante à la convention de transit commun

### Transit commun

Fondé sur une convention internationale signée en 1987



Le Royaume-Uni sera partie à cette convention à compter de la fin de la période de transition

## A L'EXPORT

### Transit commun

A l'export, seul le **transit commun** est disponible pour les marchandises venant de l'Union Européenne à destination du Royaume-Uni



## 4. J'adopte la bonne stratégie pour me préparer...

### 1. J'analyse mon exposition Brexit

- Avoir une vision précise des flux logistiques
- Déterminer les volumes déclaratifs supplémentaires et leur impact sur les coûts
- Echanger avec les fournisseurs et les clients pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement

### 2. J'intègre la douane dans ma stratégie d'entreprise

Un dédouanement anticipé, maîtrisé et sécurisé est un facteur de fluidité, de conformité et d'agilité sur les marchés internationaux



### 3. Je m'appuie sur des partenaires externes



PAE



FEDERATION



RDE



TFE

**Je vérifie si je suis prêt pour le Brexit,  
en réalisant mon autodiagnostic**

**Portail des entreprises sur le site [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)**

<https://www.votrediagnosticbrexit.fr/#/welkom>

## 5. La frontière intelligente : à situation inédite, réponse inédite

**Une zone stratégique  
pour l'ensemble de  
l'Europe**

**Des temps de  
traversée courts et  
un trafic  
"accompagné"**

**Des infrastructures à  
adapter**

- Près de 5 millions de poids-lourds traversent chaque année la Manche/Mer du Nord pour acheminer de part et d'autres des côtes via le tunnel transmanche et 8 ports d'entrée qui représentent 1 500 km de frontière maritime.
- Plus de 80% des flux entre l'Europe continentale et le Royaume-Uni passent par quelques points frontières.
- Des temps de traversées sur certains sites majeurs qui peuvent être très courts, notamment sur les Hauts de France :
  - Environ 35 minutes au tunnel sous la manche
  - Environ 2h sur les port de Calais / Dunkerque
- Du fait de ces temps courts, la majorité du flux transitant est « accompagné » avec des chauffeurs qui traversent avec leurs camions.
- Le Tunnel sous la Manche est une infrastructure inédite, construite après l'intégration du Royaume-Uni dans l'Union Européenne et n'a donc pas été conçu pour traiter le dédouanement des marchandises.
- Certaines infrastructures ne disposait pas d'espaces et structures de contrôles (bureaux de douanes, de centres d'inspections sanitaires et phytosanitaires...) et ont nécessité un réaménagement de l'espace.

# La France a mis au point une solution innovante

## LES OBJECTIFS

1. **Maintenir la fluidité** en évitant des arrêts prolongés sur site qui pourraient entraîner la saturation des infrastructures
2. Permettre à tous les acteurs de **répondre à leurs obligations légales** dans le respect du cadre réglementaire
3. **Faciliter l'échange d'information** entre les parties-prenantes : transporteurs, compagnies maritimes, infrastructures, douanes...

## LES PRINCIPES

### L'ANTICIPATION

des formalités douanières avant  
le chargement du moyen de transport

### L'AUTOMATISATION

de la gestion  
et de l'orientation des flux

1

2

3

### L'IDENTIFICATION

du moyen de transport à son arrivée sur  
l'infrastructure de départ

## LA MISE EN OEUVRE



A l'échelle de chaque point de passage concerné par le Brexit, les compagnies maritimes, ports et le tunnel ont travaillé conjointement pour **adapter l'infrastructure et mobiliser les acteurs locaux afin de préparer la mise en œuvre de la frontière intelligente.**



**La douane a développé un système d'information dédié : le SI BREXIT.**  
Il sert d'interface entre les systèmes des compagnies maritimes, le SI douaniers (DELTA G, DELTA T, ICS) et l'application des formalités sanitaires (TRACES)

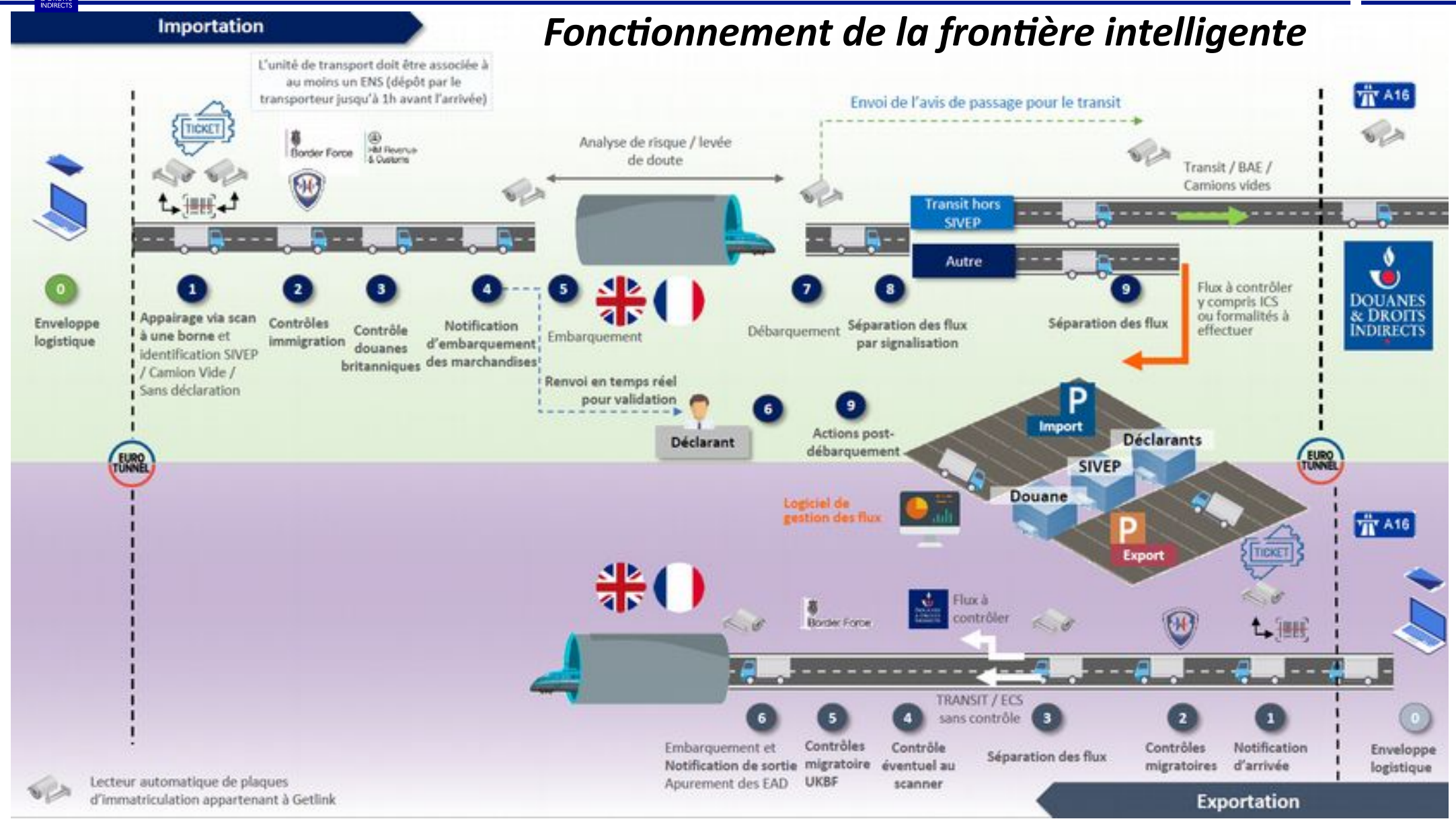


## La frontière intelligente pour assurer la fluidité

- Un nouvel outil IT pour toute la façade
- Dimensionnement des infrastructures d'accueil et adaptation de la signalétique
- Le Tunnel, 8 ports et 3 compagnies maritimes mobilisés dans la définition des nouveaux processus de gestion de la frontière intelligente
- Des tests terrain des deux côtés de la Manche en mars, en septembre-octobre 2019 et au quatrième trimestre 2020.

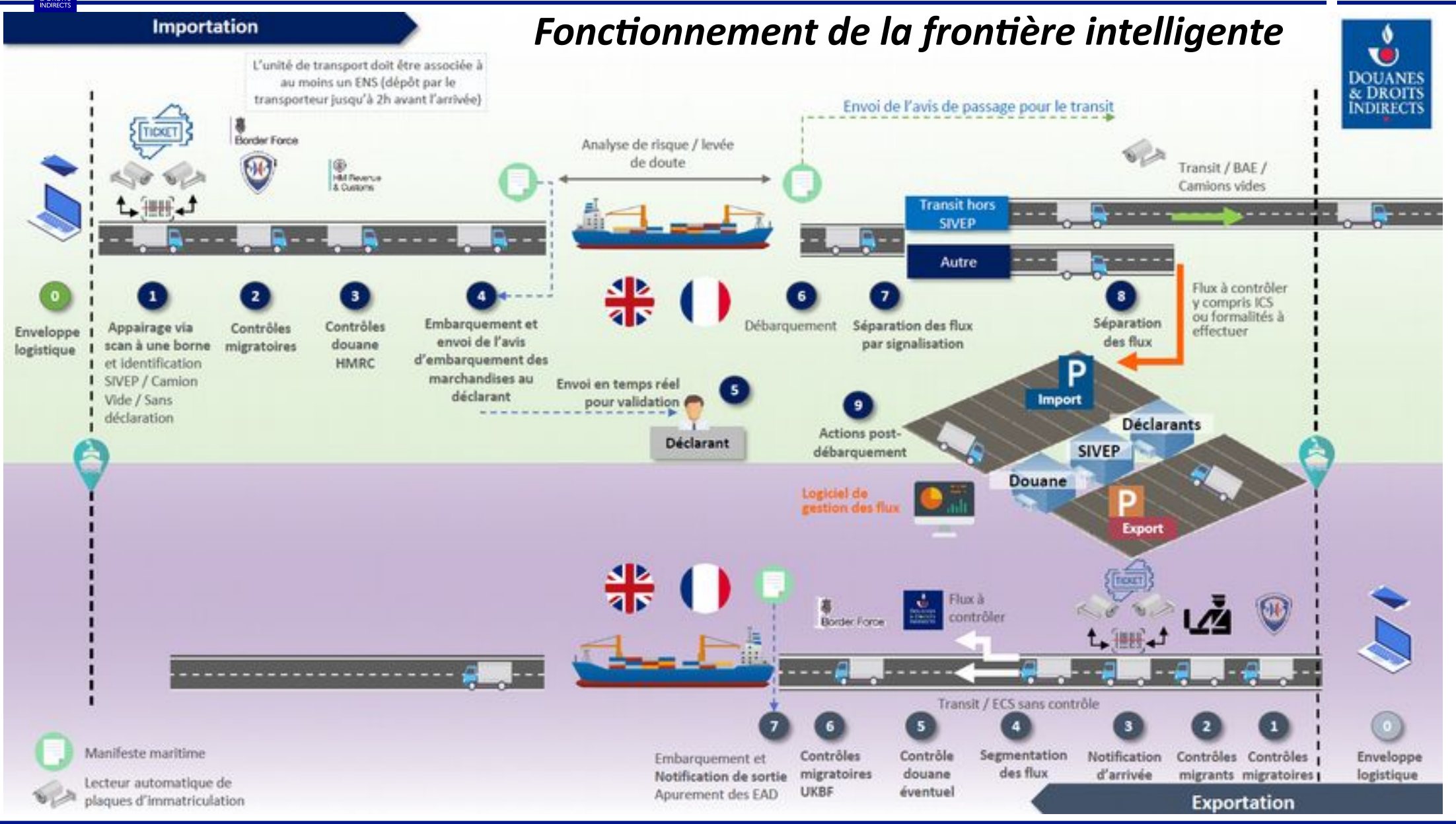


# Fonctionnement de la frontière intelligente





# Fonctionnement de la frontière intelligente



# L'enveloppe logistique

## Objectif

L'enveloppe logistique permet aux entreprises et aux transporteurs de regrouper plusieurs déclarations sous un code-barre unique, permettant de faciliter et d'accélérer son passage en douane. Elle est générée via une plateforme accessible en français et en anglais, aussi bien via un ordinateur qu'un appareil mobile, et qui ne nécessite pas d'authentification.

## Avantages



L'enveloppe logistique permet un gain de temps à l'identification du véhicule au point frontière



Elle peut être générée et utilisée aussi bien par le déclarant que par le transporteur

## Fonctionnement



1. L'entreprise ou le transporteur se rend sur la page dédiée sans authentification, soit via un ordinateur, soit via un smartphone

MRN 1  
MRN 2  
MRN 3



2. L'entreprise ou le transporteur regroupe ses différentes déclarations munies d'un code-barre



3. L'entreprise ou le transporteur obtient un code-barre unique regroupant l'ensemble de ses déclarations: l'enveloppe logistique

## Etapes

Génération de l'enveloppe  
logistique

Appairage de la déclaration

Aiguillage vers la bonne file



# L'appairage

## Objectif

L'appairage vise à associer de façon simplifiée:

- Les plaques d'immatriculation (avant/arrière pour un camion et arrière pour une remorque non accompagnée)
- La ou les déclaration(s) en douane, ou l'enveloppe logistique
- Le type de marchandises transportées

## Avantages



Faciliter le processus d'identification du poids-lourd pour fluidifier son passage.

## Fonctionnement



1. L'entreprise anticipe sa ou ses déclarations douanières en les générant préalablement à son arrivée sur site



2. La ou les déclaration(s) sont scannées et associées au plaque d'immatriculation et au contenu du véhicules qui sont déclarés à l'arrivée



3. Les données sont envoyées vers le SI BREXIT, puis vers les applications douanières pour analyse

## Etapas



Génération de l'enveloppe  
logistique

Appairage de la déclaration



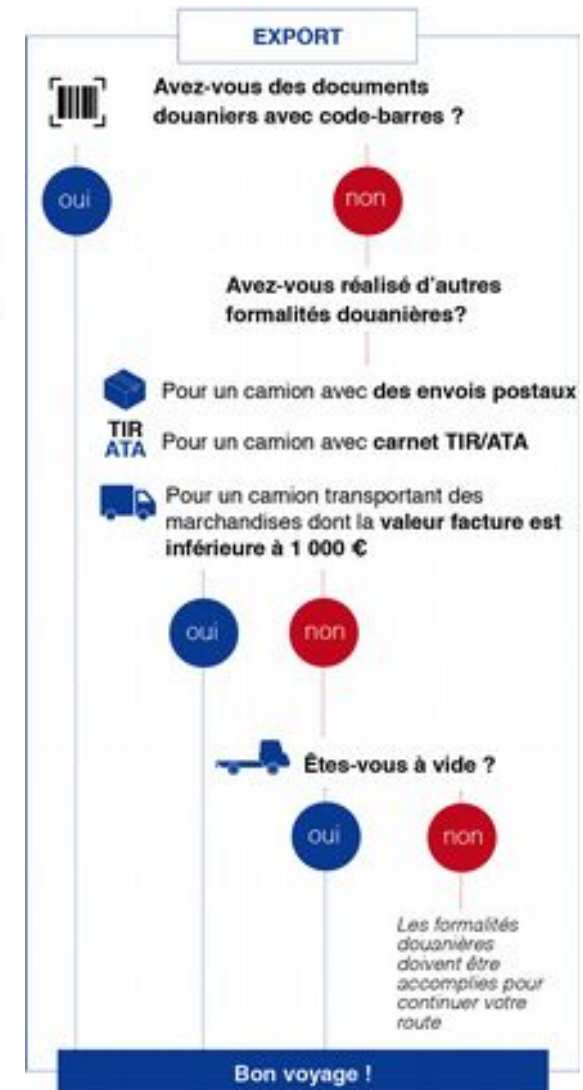
Aiguillage vers la bonne file

# Focus sur le conducteur, un acteur incontournable au point de passage

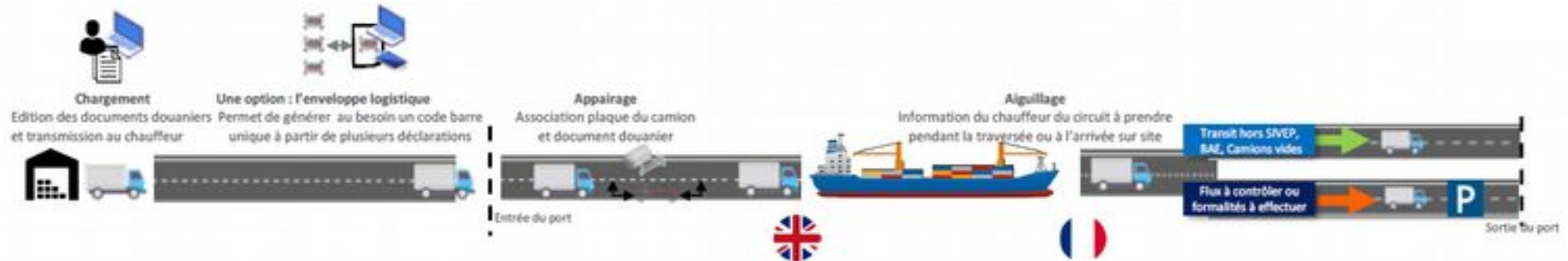
## Questions d'appairage à l'import :



## Questions d'appairage à l'export :



# La frontière intelligente suppose d'adapter mes process et de me coordonner avec tous les acteurs de vos opérations



1



Le ou les **déclarant(s)** initient leurs formalités douanières sur les différents outils existants :

- DELTA T /NCTS pour le transit
- DELTA G pour les déclarations anticipées d'importation

2



Le **transporteur** a la possibilité de regrouper les différentes déclarations sous un code barre unique, et transmet les documents douaniers au **conducteur**, ainsi que les contacts des déclarants

3



A son arrivée sur l'infrastructure de départ, les documents douaniers sont demandés au **conducteur**, qui répond également à des questions d'appariage

4



Pendant la traversée, le **conducteur** est informé de son statut au débarquement

5



Après le débarquement, le **déclarant** ou son représentant se rend disponible auprès des autorités et du conducteur pour solutionner toute problématique douanière ou sanitaires / phytosanitaires



# Chaque acteur (déclarant, chargeur, transporteur, ...) a un rôle essentiel pour assurer la fluidité de mes opérations avec le Royaume-Uni



Je suis importateur ou exportateur, depuis et vers le Royaume-Uni, je dois réaliser mes formalités douanières avant de charger ma marchandise

A

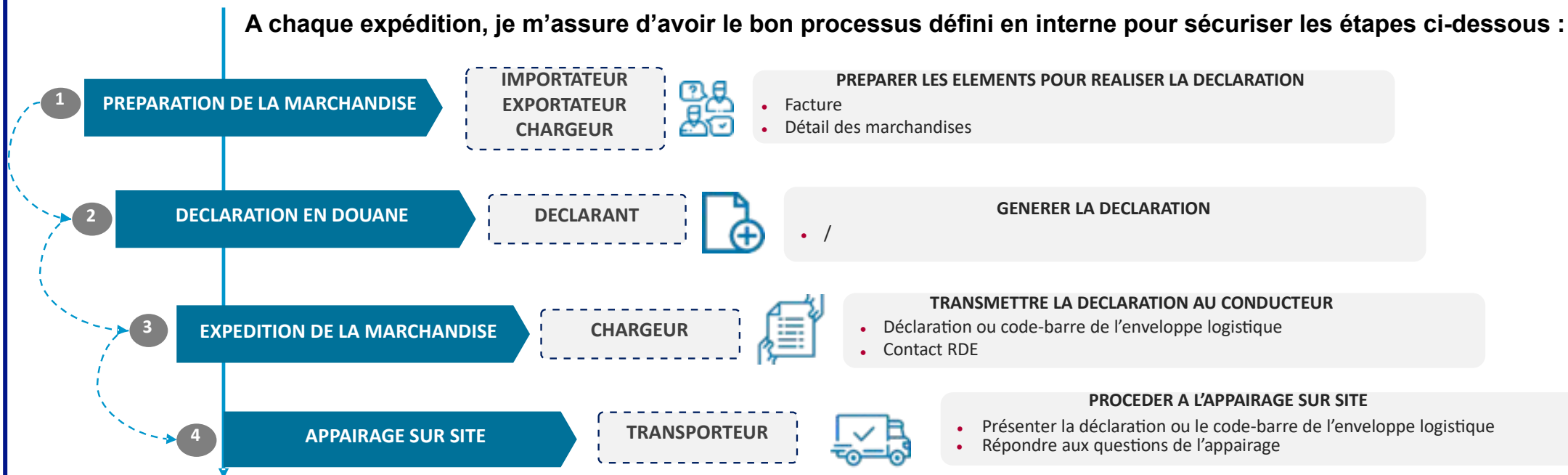
Je réalise mes formalités douanières en interne, je suis mon propre déclarant

ou

B

J'externalise la fonction douane. C'est mon Représentant en Douane Enregistré (RDE) qui est mon déclarant

A chaque expédition, je m'assure d'avoir le bon processus défini en interne pour sécuriser les étapes ci-dessous :





## 6. J'optimise mes opérations avec les simplifications et procédures douanières



### Régimes particuliers



**Dédouanement centralisé national**

**Autoliquidation de la TVA**

# Ce qu'il faut retenir

Pour favoriser au mieux la fluidité du trafic, privilégiez :

## A L'IMPORT

L'acheminement des marchandises en provenance du Royaume-Uni sous transit jusqu'au bureau intérieur plutôt qu'un dédouanement aux bureaux d'entrée de Dunkerque ferry, Calais port/tunnel, Boulogne, Rouen, Le Havre, Caen, Cherbourg, Saint-Malo et Brest.

## A L'EXPORT

L'accomplissement des formalités d'exportation en bureau intérieur plutôt qu'aux bureaux de Dunkerque ferry, Calais port/tunnel, Boulogne, Rouen, Le Havre, Caen, Cherbourg, Saint-Malo et Brest.

## 7. De l'autre côté de la frontière : les grands points à retenir

Les entreprises britanniques auront besoin d'un numéro EORI, commençant par GB pour leurs opérations à l'international. Cet EORI est délivré par la douane anglaise immédiatement en suite de la demande ou bien dans un délai de 5 jours ouvrables en cas de contrôles nécessaires.



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Royaume-Uni appliquera un tarif spécifique aux marchandises importées. Dénommé « UK Global Tariff », il remplacera le tarif extérieur commun de l'UE, qui s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

### Border Operating Model - BOM

Le gouvernement britannique a publié le 13 juillet 2020 un document présentant les procédures douanières (Border Operating Model – BOM) qui seront appliquées à la frontière du Royaume-Uni dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les formalités douanières pour les flux export (du Royaume-Uni vers l'UE) seront rétablies intégralement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Celles pour les flux import (de l'Union européenne vers le Royaume-Uni) le seront en 3 temps (<https://www.gov.uk/government/publications/the-border-operating-model>)



**Merci pour votre  
attention**



# QUESTIONS

